

Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 30 (novembre - décembre 2016)
Rubrique supervision bancaire

L'ACPR a tenu, le 25 novembre 2016, une conférence avec pour thème : "les FinTech : un challenge pour la réglementation et la supervision". Retour sur les principaux sujets évoqués.

Dans son discours introductif, François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR et gouverneur de la Banque de France, a souhaité replacer le sujet des FinTech dans le contexte plus large de la révolution digitale qui bouscule l'ensemble du secteur financier. Il a insisté sur les opportunités que crée cette évolution et sur les enjeux en termes de *business model* et d'évolutions stratégiques pour les banques. Il a plus particulièrement mis en avant l'intérêt de réfléchir à une diversification et à une tarification plus fine des services bancaires, ainsi qu'à la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en phase avec les nouveaux besoins liés à la finance digitale.

Il revient aux établissements d'impulser au plus haut niveau cette transformation, de favoriser une culture de l'innovation via des partenariats externes et d'investir dans une modernisation des systèmes d'information pour les rendre plus agiles, tout en maintenant un haut niveau de protection. Le gouverneur a également indiqué comment l'ACPR et la Banque de France s'adaptent à cette transformation digitale. Les présentations qui ont suivi ont plus particulièrement concerné les FinTech régulées, qui interviennent dans le domaine du paiement, de l'intermédiation en financement (*crowdfunding*), du conseil financier ou encore de l'assurance.

Les équipes du pôle FinTech Innovation de l'ACPR et de l'AMF ont exposé leurs travaux en cours, en particulier les échanges qu'ils ont avec les professionnels dans le cadre de réunions bilatérales ou du Forum FinTech. **Une revue des tendances du marché des FinTech** français a ensuite montré le dynamisme des acteurs, notamment dans le secteur du paiement, et les liens toujours plus nombreux qui se créent entre acteurs nouveaux et acteurs établis. Les FinTech sont un vecteur voire un aiguillon de la digitalisation de ces acteurs, notamment en ce qui concerne l'adaptation des offres de banque de détail, comme en témoigne le développement accéléré des services d'information sur les comptes de paiement. Les investissements croissants dans les AssurTech témoignent en outre des potentialités de ce secteur.

Les travaux internationaux auxquels participe le pôle FinTech Innovation ont ensuite permis de partager avec l'assistance différents scénarii prospectifs d'évolution des modèles bancaires et assurantiels allant d'une intégration des innovations par les acteurs actuels – que l'on observe actuellement en France – à une forme poussée de désintermédiation, tirée de l'observation du phénomène sur d'autres marchés (en Asie, notamment).

La seconde partie de la conférence a été l'occasion pour l'ACPR de communiquer ses messages aux nouveaux acteurs régulés. **En matière d'agrément**, la bonne préparation du dossier et la nécessité de s'entourer des expertises nécessaires ont été mises en avant. En matière **de contrôle permanent**, un rappel a été fait sur les obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que sur les règles applicables pour assurer la protection des fonds de la clientèle (cantonnement des fonds reçus par les prestataires de paiement et les entreprises d'investissement). Il a aussi été rappelé que les principes fondamentaux de protection de la clientèle sont applicables dans une relation digitale à distance, que ce soit avant ou pendant la commercialisation.

La Banque de France a ensuite livré **son diagnostic et sa vision des enjeux réglementaires en matière de sécurité des moyens de paiement** ainsi qu'un éclairage sur les dispositions de la seconde directive sur les services de paiement en matière d'authentification forte du payeur.

Le *Chief Digital Officer* de la Banque de France, Thierry Bedoin, a enfin présenté **la démarche d'innovation de la Banque de France**, dont la stratégie digitale vise notamment à optimiser les modes de travail pour rendre un meilleur service à la collectivité. Il a aussi indiqué que la Banque de France va prochainement mettre en place un laboratoire d'expérimentation qui sera ouvert aux startup (FinTech, RegTech...) dans le cadre d'appels à contributions.

Les présentations et vidéos des interventions sont disponibles sur [le site Internet de l'ACPR, rubrique Évènements](#).